



Commune d'Hauteluce

AVIS D'ENQUETE

Enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hauteluce

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Maire d'Hauteluce (Savoie) en date du 22/11/2024, le projet de révision allégée n°1 du PLU sera soumis à enquête publique **du mercredi 18 décembre 2024 à 9 heures au vendredi 17 janvier 2025 à 12 heures, soit 31 jours.**

La présente procédure porte sur le secteur des Challiers afin de permettre une opération mixte comprenant des équipements d'intérêt collectif et de services publics, de l'habitat, des commerces et activités de service et des stationnements.

MM. Georges CHAMOUX et Denis BLAISE ont été désignés respectivement commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant. M. CHAMOUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat retraité recevra personnellement en Mairie d'Hauteluce les :

- **mercredi 18 décembre 2024 de 9h à 12h**
- **vendredi 3 janvier 2025 de 9h à 12h**
- **vendredi 17 janvier 2025 de 9h à 12h.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces constituant le projet de révision allégée du PLU, les avis recueillis, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public :

- sur support papier en mairie d'Hauteluce, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et le lundi, mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, à l'exception des jours fériés.
- sur un poste informatique en mairie d'Hauteluce selon les horaires ci-dessus
- sur un registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5839>

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet en mairie d'Hauteluce
- par courrier, avant la clôture de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie d'Hauteluce, 154 rue de la Voûte, 73 620 HAUTELUCE
- par courriel à l'adresse : enquete-publique-5839@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables dans le registre mis à disposition en mairie d'Hauteluce et sur le registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

Vu l'avis du 25 septembre 2024 de la MRAe après examen au cas par cas et la délibération du conseil municipal du 14 octobre 2024, la présente procédure n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Vu l'absence d'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale n'est pas requis.

Les informations environnementales sont dans le dossier mis à disposition du public en Mairie et sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5839>

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie d'Hauteluce et à la préfecture de la Savoie, sur le site internet de la commune d'Hauteluce <https://www.mairie-hauteluce.fr> et sur <https://www.registre-dematerialise.fr/5839>

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal d'Hauteluce délibérera, au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pour approuver le projet de révision allégée du PLU éventuellement ajusté pour tenir compte des observations et avis émis au cours de celle-ci et par les personnes publiques associées.

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur le Maire d'Hauteluce et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de celui-ci.